

LES ENTREPRISES FOURNISSEURS DE LA DÉFENSE EN 2014

En 2014, 26 000 entreprises ont fourni pour 13,4 milliards d'euros de biens et services aux services du ministère de la défense (hors achats transitant par des centrales d'achats). 83 % des versements aux entreprises sont liés à l'équipement et à la préparation des forces. Les versements aux PME atteignent 1,4 milliard, en diminution de 4,4 % par rapport à 2013. Près de 9 % des effectifs sont dans des PME sous contrôle étranger.

Premier acheteur et investisseur de l'État, le ministère de la Défense a une responsabilité particulière à l'égard des entreprises qui dépendent totalement ou partiellement de ses achats. Présenté le 27 novembre 2012 par le ministre de la Défense, le Pacte « Défense PME » est engagé. Il propose une stratégie globale en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) situées dans le champ économique du ministère. Il concerne aussi bien le secteur de l'armement (acquisition et soutien des matériels) que les achats hors armement (achats de fournitures, travaux, services nécessaires au fonctionnement du ministère de la Défense).

LA DÉFENSE, PREMIER ACHETEUR DE L'ÉTAT EN 2014

En 2014, les paiements totaux du ministère de la Défense à ses fournisseurs ont atteint 17,1 milliards d'euros en 2014, soit un retour au niveau constaté en 2012, en recul de 1,9 % sur un an. Alors que les paiements aux grandes entreprises et entreprises publiques avaient tiré la croissance entre 2012 et 2013, le recul des paiements à cet ensemble n'est pas compensé par la progression rapide des paiements vers l'étranger et les administrations entre 2013 et 2014 (Figure 1).

Figure 1 : Évolution des paiements* du ministère de la Défense par type de fournisseurs

Mos € et %

Fournisseurs	2012	2013	2014	2012/2013 (%)	2013/2014 (%)
Paiements totaux, dont :	17 081	17 415	17 077	2,0	-1,9
Entreprises, dont :					
PME	1 550	1 498	1 432	-3,3	-4,4
ETI	1 273	1 154	1 119	-9,3	-3,0
Grandes Entreprises et Ent. Publiques (GE et EP)	11 261	11 584	10 802	2,9	-6,7
Autres (Étranger, Administrations, etc.)	2 997	3 180	3 724	6,1	17,1

* hors transferts ne relevant pas d'une politique d'achats : subventions, action sociale ...

Source : SGA/DAF, traitements Observatoire Économique de la Défense.

13,4 MILLIARDS D'EUROS AUX ENTREPRISES

Au global, en 2014, les montants des paiements aux entreprises (**Champ retenu**) ont diminué de 6,2 %, pour atteindre 13,4 milliards d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 800 millions d'euros, des paiements aux entreprises participant au programme 146 Équipement des forces.



Pierre CARRELET

Responsable de la section « Statistiques », Observatoire Économique de la Défense.

L'observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressés par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

ou simple demande à :

SGA/Com au 09 88 68 62 39

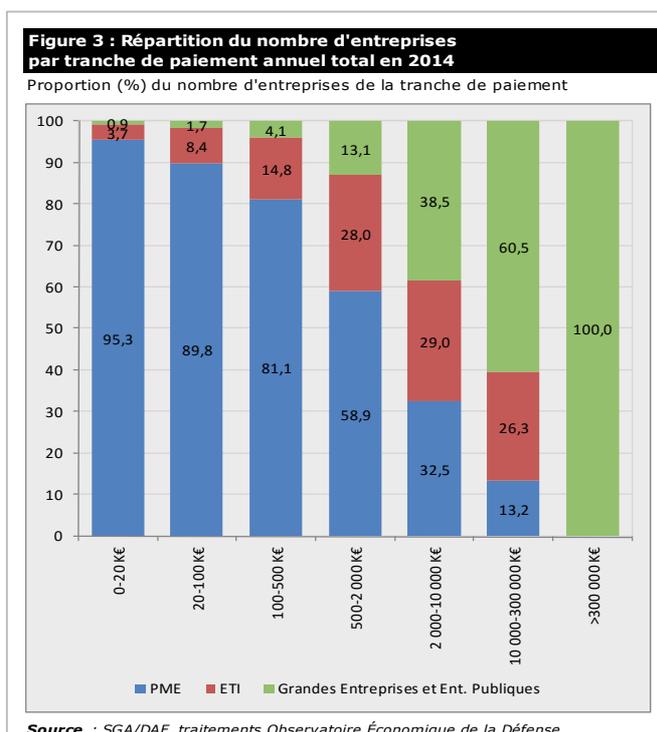
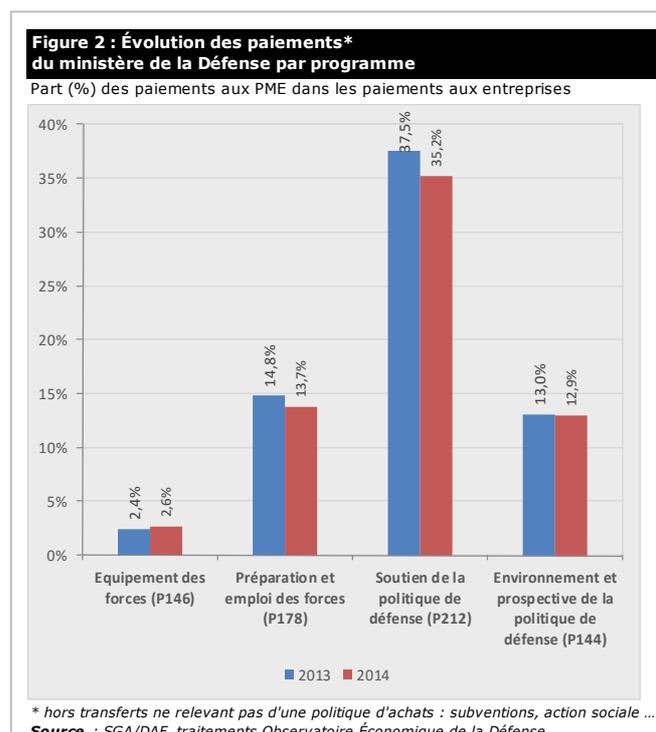


PRES DE 24 000 PME FOURNISSEURS

On comptabilisait en 2014, environ 26 000 entreprises fournisseurs directs de la Défense, dont 92 % de PME et 6 % d'ETI. 63 % des PME fournisseurs travaillent pour le programme Préparation et emploi des forces (P178). Entre 2013 et 2014, le nombre de PME fournisseurs a reculé de 1,7 %.

Les paiements aux PME ont reculé de 4,4 % entre 2013 et 2014, pour atteindre 1,4 milliard d'euros en 2014. La part des paiements aux PME contribuant au programme *Équipement des forces* (P146) dans l'ensemble des paiements aux entreprises progresse légèrement sur la période (0,2 point), alors que cette part est en net recul pour les PME contribuant aux programmes *Soutien de la politique de défense* (P212) (-2,3 points) et *Préparation et emploi des forces* (P178) (- 1 point) (**Figure 2**).

Les paiements adressés aux PME sont essentiellement des paiements de montant faible. La moitié des PME a reçu moins de 5 K€ annuels de paiements du ministère (**Figure 3**). Ces paiements n'incluent pas les paiements indirects des sept grands maîtres d'œuvres industriels⁽¹⁾ de la Défense à leurs PME et ETI sous-traitantes, de montants plus importants : 9,4 Md€ en 2012, dont 4,5 Md€ aux PME et 4,9 Md€ aux ETI.



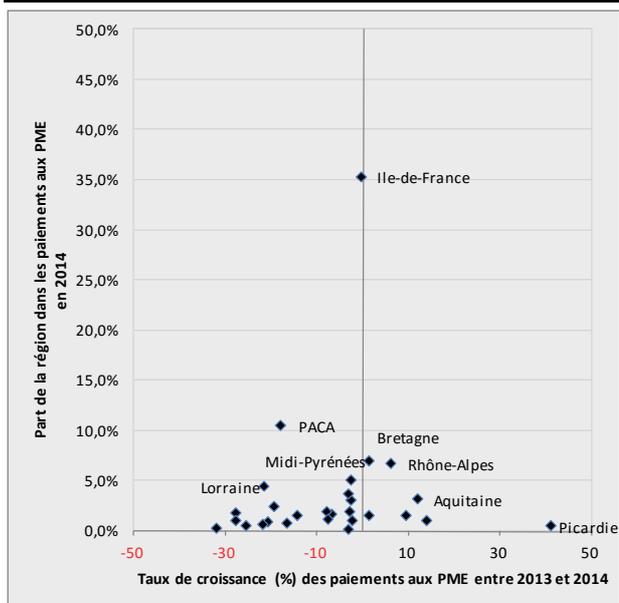
PLUS DE LA MOITIÉ DES PAIEMENTS AUX PME CONCENTRES DANS TROIS REGIONS

37 % des paiements aux PME, soit 530 millions d'euros, ont été destinés à l'Île-de-France en 2014. Les PME de la région PACA ont bénéficié de 130 millions d'euros d'achats pour leurs PME, soit 9 % des paiements nationaux. Les PME de la région Bretagne ont reçu des paiements pour 105 millions d'euros. Le nombre de PME bretonnes qui ont bénéficié de ces achats est resté stable entre 2013 et 2014.

De 2013 à 2014, les paiements aux PME ont diminué dans la plupart des régions, à l'exception notamment des régions Rhône-Alpes (+ 6,2 %) et Bretagne (+ 1,4 %). Le recul est important dans les régions PACA (- 17,8 %), et Lorraine (- 21,5 %) (**Figure 4**).

(1) Les 7 maîtres d'œuvre industriels concernés sont les 7 signataires des conventions bilatérales visant à soutenir le développement des PME : EADS/Airbus Group, Safran, Thales, MBDA, Nexter, DCNS et Dassault aviation.

Figure 4 : Dynamique régionale des paiements aux PME fournisseurs du ministère de la Défense entre 2013 et 2014



Note méthodologique :

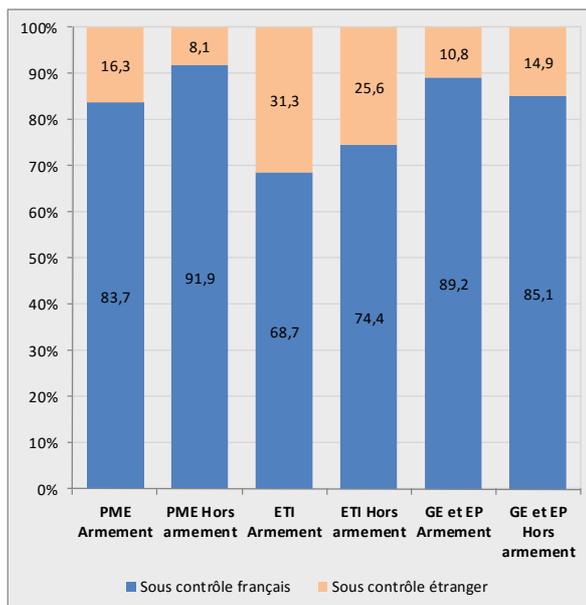
- la régionalisation est faite à partir de l'adresse de l'établissement (numéro SIRET) déclaré dans Chorus ; toutefois, il subsiste probablement un effet "siège social" (concentration des paiements au siège social de l'entreprise alors que la production a été réalisée ailleurs) ;
- même si une entreprise a plusieurs établissements dans une même région, elle est comptée une seule fois ;
- la somme des nombres d'entreprises par région est supérieure au nombre d'entreprises fournisseurs en France, car une même entreprise peut avoir des établissements ayant reçu des paiements dans plusieurs régions administratives et donc être comptée dans plusieurs régions ;
- les paiements vers l'étranger ne sont pas pris en compte ici.

Lecture : les paiements aux PME franciliennes sont restés stables entre 2013 et 2014. L'Ile-de-France représente un peu plus du tiers des paiements aux PME en France.

Source : SGA/DAF, traitements Observatoire Économique de la Défense.

Figure 5 : Répartition des salariés des fournisseurs du ministère de la Défense selon le type de contrôle

Effectifs en équivalent temps plein des unités légales résidentes en France ayant reçu un paiement du ministère de la défense en 2014 (hors collectivités d'outre-mer)



Lecture : 16,3% des effectifs des PME de l'armement sont sous contrôle étranger.

Sources :

- * Insee, É sane, Clap, Lifi 2012,
- * SGA/DAF, traitements Observatoire Économique de la Défense.

PRES DE 9 % DES EFFECTIFS DES PME FOURNISSEURS SONT SOUS CONTROLE ETRANGER

Sur les 24 000 PME, 8,6 % des effectifs sont dans des entreprises sous contrôle étranger. Ce chiffre est de 26,3 % pour les effectifs salariés des ETI fournisseurs du ministère. Dans le secteur de l'armement, cette part varie entre 16,3 % pour les PME et 31,3 % pour les ETI (Figure 5).

UN TAUX DE DEPENDANCE ECONOMIQUE FAIBLE

En 2013, le montant moyen des paiements versés par le ministère aux PME est de 52,9 K€. Le taux de dépendance moyen, ratio du montant des paiements reçus du ministère par rapport au chiffre d'affaires HT des PME est de 4 %. On comptabilise seulement 2 % de PME (394), dépendantes à plus de 50 % des paiements du ministère. La dépendance des PME augmente relativement au montant des paiements versés par le ministère (Figures 6 et 7).

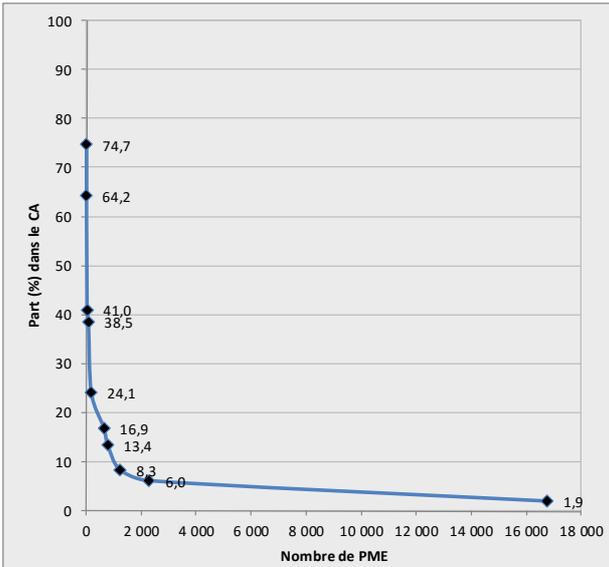
Pour en savoir plus

- Recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), Journal officiel n° L 124 du 20/05/2003 p. 0036-0041.
- Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.
- www.achats.defense.gouv.fr
- <https://www.ixarm.com> (voir rubrique Espace PME).
- Observatoire économique de l'achat public : <http://www.economie.gouv.fr/daj/lobservatoire-economique-lachat-public>.

Bibliographie

- « Les entreprises en France », Insee Références, octobre 2015.
- « Avec la définition économique des entreprises, une meilleure vision du tissu productif », Jean-Marc Béguin, Vincent Hecquet, Insee Références, édition 2015 - Dossier, pp. 27-38, octobre 2015.
- « Système d'information sur les paiements du ministère de la Défense à ses fournisseurs », François Bouton, Document méthodologique, Ministère de la défense, SGA/DAF/SDQEFI/OED, décembre 2015.

Figure 6 : Part des achats "défense" dans le chiffre d'affaires des PME en 2013

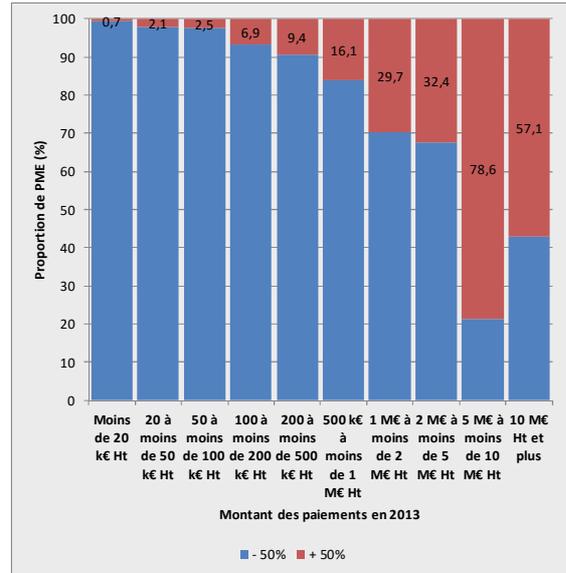


Moyenne = 4%

Sources :

* Chorus 2013, SGA/DAF, traitements Observatoire Économique de la Défense,
* Esane 2013, Insee.

Figure 7 : Taux de dépendance des PME et tranches de paiements en 2013



Lecture : dans la tranche des montants de paiements du MinDef entre 5M€ et 10 M€, on comptabilise près de 80% de PME dont le taux dépendance est supérieur à 50%.

Sources :

* Chorus 2013, SGA/DAF, traitements Observatoire Économique de la Défense,
* Esane 2013, Insee.

Champ retenu

Dans le cadre des actions du Pacte Défense PME, l'Observatoire Économique de la Défense (OED), en collaboration avec la Mission PME a élaboré depuis 2011, une méthode d'identification des catégories de fournisseurs du ministère de la Défense au regard des objectifs recherchés et des sources disponibles.

Toutes les statistiques basées sur les paiements du ministère de la Défense figurent dans Chorus.

Sont exclus du périmètre, les versements présents dans Chorus, qui sont soit des doubles comptes, soit qui relèvent d'un cadre trop éloigné d'une stratégie d'achats. On y trouve notamment :

- les transferts internes au ministère faisant intervenir des comptes intermédiaires : comptes de commerce et comptes d'affectation spéciale ;
- les transferts destinés aux personnels ou à l'action sociale ;
- les subventions pour charges de service public destinées aux opérateurs sous tutelle du ministère de la défense et au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA) ;
- les contributions aux organisations internationales (obligatoires et volontaires), à l'exception des contributions aux Opérations Extérieures (OPEX).

Par ailleurs, une grande partie de l'impact des commandes du ministère vers les PME et les ETI se fait par la sous-traitance. De ce fait, dans le cas de PME sous-traitantes, le ministère n'adresse pas de paiements directs aux sous-traitants des maîtres d'œuvre industriels (Airbus Group, Dassault Aviation, DCNS, MBDA, Nexter Systems, Safran et Thales), ce qui explique que ces sous-traitants n'apparaissent pas comme destinataires des achats du ministère dans Chorus et donc dans les statistiques présentées.

DERNIERS ECODEF PARUS

- La rémunération des personnels militaires en 2014 - EcoDef Statistiques n° 73, octobre 2015
 - Les dépenses de R&D de la Base Industrielle et Technologique de Défense : une évaluation par le Crédit Impôt Recherche - EcoDef Statistiques n°74, novembre 2015

A PARAÎTRE

- Les spécificités des achats du ministère de la Défense - EcoDef Statistiques

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Hugues Bied-Charreton
Rédacteur en chef : Christian Calzada
Pour vous abonner > Mèl : daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/SDTIR/BPGSI/PGP
IISN 1293-4348